

# LE TEMPS

---

Prévoyance Mardi 10 décembre 2013

## Les disparités se creusent entre les caisses de pension

Par Emmanuel Garessus Zurich

### Dans les grands groupes, le plan le plus généreux est 2,2 fois supérieur au plus bas. Tendence à la baisse pour la conversion

«Des disparités d'une ampleur surprenante peuvent être observées entre les caisses de pension des grands groupes», a déclaré à la presse, lundi à Zurich, Peter Zanella, responsable des solutions de retraite auprès de Towers Watson. La société de conseil a analysé pour la troisième fois, après 2009 et 2011, les plans de prévoyance des plus grandes entreprises cotées en bourse.

Dans l'entreprise aux plans les plus généreux, les prestations de retraite sont jusqu'à 2,2 fois supérieures à celles de l'entreprise aux plans les plus modestes. Les différences affectent particulièrement les bas salaires, selon Nathalie Munaretto, auteure de l'étude.

Concrètement, pour un employé âgé de 25 ans avec un salaire de 60 000 francs, en supposant une hausse de salaire annuelle de 2,5% et un intérêt de 3,5% sur son avoir de vieillesse (voir graphique), les prestations de rente seraient de 102 600 francs, contre 45 800 francs dans l'entreprise au plan de retraite le moins développé. Ce plan le plus modeste dépasse de toute manière le minimum légal requis, qui serait de 41 600 francs dans ce cas. Malgré ces écarts, les jeunes salariés s'informent rarement de leur plan de retraite lors d'un entretien d'embauche, s'étonne Nathalie Munaretto. Les différences s'accroissent en fonction de l'âge, du revenu et du montant de la prestation de libre passage à l'embauche.

Les groupes pharma offrent les plans les mieux dotés, selon Peter Zanella. Les banques, autrefois au sommet de l'échelle, ont fortement modifié certains paramètres. UBS a par exemple nettement réduit le taux de conversion. Mais dans l'ensemble, son offre reste parmi les plus avancées.

L'analyse montre qu'en 2013 le taux moyen de conversion des grands groupes cotés s'élève à 6,36% pour les membres du SMI (contre 6,60% en 2009). Il est donc largement inférieur au taux légal de 6,80%. Les disparités sont ici aussi considérables, et vont de 5,49% à 7,1%.

Dans plus de 80% des 30 membres du SLI, le taux appliqué au secteur surobligatoire est déjà inférieur à celui de l'avoir de vieillesse LPP. Il y a deux ans, ce taux était de 70%.

Cette baisse du taux de conversion ne s'accompagne pas d'une baisse des prestations. Celles-ci sont stables depuis 2009 grâce aux mesures d'accompagnement qui ont été prises. Les cotisations des employeurs et des employés ont ainsi été accrues. Plus de la moitié des entreprises ont relevé les cotisations.

Les taux techniques, également distincts, oscillent entre 2,5% et 3,75%, avec une médiane à 3% qui correspond à la recommandation de la Chambre suisse des actuaires-conseils. «Plus d'un quart des entreprises devrait baisser le taux technique», selon Towers Watson. Peter Zanella, qui prévoit un rendement de placement de 3 à 5% cette année pour les caisses de pension, s'attend à une baisse ultérieure du taux technique à 2,5%.

**LE TEMPS** © 2013 **Le Temps SA**